

DOSSIER DE PRESSE

ACE Conseil en création est née de la détection d'un besoin latent chez les jeunes entrepreneurs : « **éviter l'isolement du jeune créateur** ».

Nombre d'entre eux avouent ne pas être épaulés dans le développement de leur entreprise et n'avoir recours à des professionnels que par nécessité.

ACE conseil en création capitalise plus de 20 ans d'expérience au sein des plus grandes entreprises. Qui mieux qu'un dirigeant d'entreprise ayant fait l'expérience du parcours du jeune créateur, mais connaissant également parfaitement les arcanes juridiques, les rouages des entreprises et ayant une expérience forte de la gestion, du financement et du back office peut répondre aux attentes des jeunes entrepreneurs qui se lancent.

ACE conseil en création a développé 2 axes stratégiques : la création d'entreprises et la gestion.

La création est la réponse en amont aux besoins exprimés par les jeunes entrepreneurs qui recherchent des conseils aiguisés en matière de droit des affaires, une aide en matière de financement, un montage de leur business plan

La gestion est le volet aval de nos prestations. Une fois lancée, la jeune entreprise doit se donner toutes les chances de succès. Son dirigeant se concentrant sur le développement de ses produits ou services, la préservation de ses marges, il doit pouvoir compter sur l'aide efficace, rapide et permanente d'un intervenant extérieur dont la connaissance de la gestion permettra une réponse ciblée, adaptée et immédiate à des coûts parfaitement maîtrisés au travers de forfaits.

Les clients « amont » sont majoritairement des créateurs demandeurs d'emploi désireux de se lancer afin d'exprimer leur potentiel.

Les clients « aval » sont des sociétés (TPE/PME) déjà constituées ou récemment constituées qui cherchent à déléguer tout ou partie de leur activité à un professionnel qui -pour vivre lui-même les mêmes expériences- saura répondre à tous ses besoins.

Pour cela, ACE Conseil en création a choisi également de s'entourer de quelques professionnels sélectionnés pour leur compétence et leur capacité à répondre aux dirigeants de TPE/PME. Il s'agit le plus souvent de professionnels ayant une longue expérience dans un domaine particulier et reconnu sur leur segment de marché (ex : ex-Directeur Développement, ex-Directeur Marketing, professionnel du Web, Consultant en Intelligence économique, ex-Directeur des ressources humaines, etc ...)